

Attribution de temps  
(Vote n° 152)

## POUR

## Messieurs

Appolloni (M <sup>me</sup> )	Dupont	Loiselle
Bachand	Erola (M <sup>me</sup> )	Lumley
Baker	Ethier	MacBain
(Gander-Twillingate)	Evans	MacEachen
Beauchamp-Niquet (M <sup>me</sup> )	Ferguson	MacGuigan
Bégin (M <sup>me</sup> )	Fisher	Mackasey
Berger	Fleming	MacLaren
Blaker	Flis	MacLellan
Bloomfield	Foster	Malépart
Bockstael	Fox	Maltais
Bossy	Frith	Marceau
Bujold	Garant	Massé
Burghardt	Gauthier	Masters
Bussières	Gendron	McCaulley
Caccia	Gimaiel	McRae
Campbell (LaSalle)	Gringras	Nicholson (M <sup>lle</sup> )
Campbell (Cardigan)	Gourd (Argenteuil-Papineau)	Olivier
Chénier	Gourde (Lévis)	Ostiguy
Chrétien	Guilbault	Parent
Comtois	Harquail	Pelletier
Corbin	Henderson	Penner
Corriveau	Herbert	Peterson
Cosgrove	Hervieux-Payette (M <sup>me</sup> )	Pinard
Côté (M <sup>me</sup> )	Hopkins	Portelance
Cousineau	Hudecki	Prud'homme
Cullen	Irwin	Regan
Cyr	Johnston	Reid (Kenora-Rainy River)
Daudin	Joyal	Roberts
Dawson	Kaplan	Rompkey
De Bané	Kelly	Rooney
de Corneille	Killens (M <sup>me</sup> )	Rossi
Demers	Lachance	Roy
Deniger	Lajoie	Savard
Desmarais	Lalonde	Schroder
Dingwall	Lamontagne	Simmons
Dion	Landers	Smith
Dionne (Chicoutimi)	Lang	Tardif
Dionne (Northumberland-Miramichi)	Laniel	Tessier
Dubois	Lapointe (Charlevoix)	Tousignant
Duclos	Lapointe (Beauce)	Trudeau
	LeBlanc	Turner
	Leduc	Veillette
		Watson
		Weatherhead
		Whelan
		Yanakis—127.

## CONTRE

## Messieurs

Althouse	Gamble	Mitges
Andre	Hamilton	Munro
Anguish	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	(Esquimalt-Saanich)
Baker	Heap	Murphy
(Nepean-Carleton)	Hovdebo	Neil
Beatty	Howie	Nickerson
Blaikie	Huntington	Nowlan
Blenkarn	Jewett (M <sup>lle</sup> )	Orlikow
Bosley	Kempling	Paproski
Bradley	Korchinski	Parker
Cardiff	Kristiansen	Robinson (Burnaby)
Clark (Yellowhead)	Kushner	Rose
Clarke (Vancouver Quadra)	Lambert	Scott (Hamilton-Wentworth)
Cook	La Salle	Scott (Victoria-Haliburton)
Cooper	Lewis	Siddon
Corbett	MacKay	Skelly
Crosby (Halifax-Ouest)	Manly	Taylor
Crouse	Mazankowski	Towers
Deans	McCain	Vankoughnet
Epp	McCuish	Wenman
Fennell	McDermid	Wright
Fretz	McGrath	Young
Fulton	McKenzie	Yurko—68.
	McMillan	
	Miller	

● (2110)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 3450, 3453, 3460, 3693 et 3698.

[Texte]

## LA COMMUNICATION INTITULÉE «LETRE DE CANADIENS CONCERNÉS»

Question n° 3450—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement est-il au courant de l'existence d'une communication intitulée «Lettre de Canadiens concernés» et signée par des membres de la GRC à la retraite, MM. W.F. Johnstone, J.W. Duggan, W.L. Maguire, F. Bodnaruk, P. Starek, J.E.G. Bouchard et D.B. Ingam, et par un juge retraité de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, M. A.L. Bewley?

2. Ne lit-on pas dans la lettre que «Les Canadiens savent que pour se débarrasser d'un nid de guêpes, il faut d'abord l'enfumer, puis le brûler. N'est-ce pas ce qu'on a fait avec la grange au Québec? Qu'y avait-il à l'intérieur de cette grange de si important pour la sécurité du pays?» et, le cas échéant, quelle a été la politique ou la réaction du gouvernement à cette affirmation?

3. Le gouvernement sait-il ce qu'il y avait à l'intérieur de cette grange?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** 1. Oui.

2. Oui, la communication renfermait cette affirmation. Le gouvernement estime qu'il ne convient pas de faire des commentaires sur une question qui est présentement soumise à l'examen des tribunaux du Québec.

3. Le gouvernement estime qu'il ne convient pas de faire des commentaires sur une question qui est présentement soumise à l'examen des tribunaux du Québec.

## LA SURVEILLANCE DE CERTAINS DÉPUTÉS

Question n° 3453—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question n° 1487, dans laquelle on demandait si, au cours des trois dernières années, quelqu'un avait été chargé de surveiller, de se livrer à l'écoute électronique au téléphone ou à l'aide d'appareils destinés à écouter les conversations dans les automobiles d'un député de la Chambre des communes et où l'on dit notamment qu'une «réponse positive donnerait des renseignements sur les opérations en matière de sécurité et serait préjudiciable à leur sécurité...», le gouvernement a-t-il pour principe d'insinuer que certains députés sont visés par des opérations de sécurité et qu'on nuirait à l'intérêt national en l'admettant et, le cas échéant, pourquoi cela nuirait-il à l'intérêt national et si des députés a) se livrent à des activités qui violent la sécurité nationale, pourquoi ne faudrait-il pas le divulguer, b) ne se livrent pas à des activités qui violent la sécurité nationale, pourquoi le gouvernement devrait-il hésiter à le dire publiquement?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Non, le gouvernement n'a pas pour principe d'insinuer que certains députés sont visés par des opérations de sécurité.

a) et b) Il n'est pas dans l'intérêt national que le gouvernement rende publics les noms de personnes qui se livrent ou non à des activités qui violent la sécurité nationale.